



Clio. Femmes, Genre, Histoire

27 | 2008
Amériques métisses

Corps de femmes et couleurs de peau : De l'injure au Chili en 1739

María Eugenia Albornoz Vasquez



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clio/7469>
DOI : 10.4000/clio.7469
ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2008
Pagination : 153-167
ISBN : 978-2-85816-973-3
ISSN : 1252-7017

Référence électronique

María Eugenia Albornoz Vasquez, « Corps de femmes et couleurs de peau : », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 27 | 2008, mis en ligne le 05 juin 2010, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/clio/7469> ; DOI : 10.4000/clio.7469

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

Corps de femmes et couleurs de peau :

De l'injure au Chili en 1739

María Eugenia Albornoz Vasquez

- 1 Dans la ville de Santiago, au mois de juillet 1739, deux femmes s'affrontent¹. Leur dispute touche très vite des questions intimes : les injures, subies et infligées de part et d'autre, mettent en cause leur identité sociale. L'affaire, plaidée en première instance devant le juge de la ville, est sanctionnée par le tribunal suprême du pays². La ténacité des deux femmes invite non seulement à mesurer l'importance qu'elles donnent aux paroles injurieuses, mais aussi à méditer sur leurs attentes, dont la signification et la symbolique engagent en premier lieu leurs corps de femme. Ces corps définissent leur degré d'intégration à une société sous tension où le métissage, bien qu'il soit une réalité incontournable, s'avère souvent très mal supporté.

Les mots de la colère

- 2 C'était l'hiver. Silveria, demeurant aux confins (*extra-muros*) de Santiago³, avait besoin d'argent. Elle mit en gage sa mantille chez Eusebia, veuve habitant la *Calle del Carmen* dans le quartier central de *San Isidro*. La somme accordée, bien que très petite (un real et demi), suffisait à ses besoins. Cependant, étant allée le récupérer plus tard, Eusebia lui annonça qu'elle l'avait donné à sa sœur María. Silveria exigea le retour immédiat de sa mantille en utilisant l'interpellation familière de tu au lieu de vous (*usted*), et elle s'écria : « Serait-ce que tu ne veux pas me la donner ? Est-ce que tu souhaites la conserver, comme tu l'as déjà fait pour d'autres ? » (*¿Acaso no me las quieres dar ? ¿Te apetece quedártelas, como ya has hecho antes con otras?*). Eusebia se mit à l'insulter : « chienne, mulâtresse, insolente et dévergondée » (*perra, mulata, atrevida y desvergonzada*). Silveria cria, tenant une pierre à la main « grosse ânesse, tu ne sais pas parler, c'est toi la chienne mulâtresse » (*mulona, no sabes hablar, la perra mulata eres tú*). Eusebia s'empara alors d'un bâton pour la frapper et lui dit « je te ferai déposer à la Maison des Femmes Recluses et Ramassées » (*te haré poner en Las Recogidas*). Après quoi, Silveria quitta l'endroit en lui criant « métisse charlatane » (

mestiza droguera)⁴. Un peu plus loin Silveria rencontra la sœur de Eusebia, María, à qui elle reprocha en criant : « Est-ce que moi j'ai laissé en gage chez toi quelque chose en échange des ordures de ton potager ? » (*¿Acaso te he empeñado yo alguna cosa a cambio de las porquerías de tu huerta ?*). María lui répondit « hé toi, tu te tais, je ne suis pas une mulâtresse comme toi » (*oye, cállate la boca, que no soy una mulata como tú*) ; alors Silveria lui cria « c'est toi la mulâtresse, même si j'ai la couleur très foncée, je ne suis pas comme toi » (*la mulata eres tú, que aunque tengo el color prieto, no soy como tú*). Eusebia porta plainte pour injures chez le Juge (*Alcalde*) de la ville. Deux jours plus tard Silveria fit de même.

- 3 Les témoins décrivent l'emportement des deux femmes et notent que les insultes furent proférées en premier lieu par les sœurs, qui choisirent le mot « mulâtresse » (*mulata*) pour blesser Silveria. Différentes interprétations sont possibles. Pour l'instant, nous supposons que la colère de Silveria fut déclenchée, en premier lieu, par le fait que sa mantille ne se trouvait pas en dépôt chez la personne à qui elle l'avait confiée et deuxièmement, parce qu'elle était utilisée à son insu par une autre femme. Quant à la colère de Eusebia et de María, elle s'appuie sur plusieurs raisons complémentaires : elles réagissent non seulement face à la voix haute d'une femme qui les interpelle dans leur quartier devant toutes leurs connaissances, mais également car cette femme met en évidence leur non respect d'un accord, enfin, parce qu'elle le leur réclame sans la considération ni la délicatesse qu'elles estiment mériter.

Eusebia Villanueva et Silveria Hidalgo

- 4 Silveria et Eusebia appartiennent à la grande masse de gens qui ne sont ni misérables ni privilégiés et qui se débrouillent pour survivre. Elles gèrent leur argent et sont soutenues dans leurs démarches par des avocats⁵ ; aucune ne précise avoir un métier ou occupation spécialisée⁶, mais elles logent toutes les deux chez elles des gens qui font office de serviteurs non salariés : Silveria garde une gamine qui dit être sa messagère. Eusebia est entourée de femmes nourries sous son toit. Cependant, ce point commun ne suffit pas à saisir leurs identités sociales ; il faut regarder de près leur condition, leur statut marital et leur qualité, voire leur race, telle qu'elle est dite dans le langage de la rue et également dans celui du dossier⁷.
- 5 Silveria se dit célibataire, Eusebia est veuve. Cette référence au manque, d'une part, et au départ, de l'autre, d'un époux n'est pas un hasard : comme toutes les femmes des sociétés chrétiennes, elles doivent préciser leur lien à un homme, qui fonde un espace domestique légitimé. Silveria se dit fille de *don* José Hidalgo ; Eusebia souligne qu'elle fut mariée au capitaine *don* Juan de Sepúlveda. Père et mari sont ainsi nommés pour signifier l'appartenance de ces femmes à une certaine catégorie sociale (le *don* en témoigne), très en règle donc avec l'ordre religieux et l'ordre social local.
- 6 Cependant, le père de Silveria est absent du foyer depuis longtemps, quasiment toujours et le mari décédé de Eusebia s'est absenté à jamais. Ces deux fantômes rappellent que, devant la Justice, les femmes sont définies par leur lien qu'elles ont avec un homme, père ou époux, mais aussi le patron ou le notable local. Ce lien n'est pas forcément un lien patronymique (au point d'annuler le nom de la mariée, par exemple) ni inflige des soumissions à leurs actes, puisqu'à plusieurs reprises et dans maints domaines elles restent assez indépendantes, en particulier lorsqu'elles n'appartiennent pas aux élites, comme c'est le cas d'Eusebia et de Silveria ; c'est plutôt un lien social, un attachement à

un ensemble de personnes, d'association, de référence, qui forge une réputation dite positive (*buena reputación*). L'ordre des choses veut que la référence soit un homme et comme l'administration du royaume fait aussi l'administration de la justice des sujets du Roi, pour y accéder, mieux vaut se montrer en accord avec ses injonctions. Il est en outre avantage de se dire fille ou veuve d'un homme reconnu de son entourage pour accéder ainsi à l'attention fournie aux gens mieux considérés. Même si, en l'occurrence, il ne s'agit que des résidus du passé, puisque les corps masculins référencés ont disparu.

- 7 Il faut pourtant noter que l'exigence de ce lien féminin au monde masculin – et donc, la définition de leur identité par rapport à la tutelle masculine et l'expression de ce partage souhaité positif –, n'est pas aussi pesante que ceci dans la rue ni dans la vie courante : ni Silveria ni Eusebia ne se disent ni ne signent *doña* (le féminin du *don*), comme elles pourraient s'en prévaloir, et un seul des greffiers s'adresse ainsi, parfois, à Eusebia.

“Te haré poner en Las Recogidas” : classer les « mauvaises femmes »

- 8 Outre l'accumulation d'insultes, assez fréquente dans ce type de dossiers (notamment l'addition *perra mulata atrevida y desvergonzada*⁸), on notera la façon dont Eusebia s'affirme capable de changer la destinée de Silveria. Elle la menace de l'envoyer à la maison de correction pour femmes aux comportements déviants (la *Casa de Recogidas*). Ce rejet des conduites considérées comme des insolences (*atrevimientos*) et dévergondages (*desvergüenzas*) est courant parmi les gens qui se disent injuriés⁹ ; cependant, nommer la punition d'une femme par l'enfermement autre que la prison pénale est plus rare. Serait-il une gageure propre à Eusebia que se montrer complice des autorités de l'ordre ? Quel est le besoin de montrer cette puissance morale par rapport à son opposante ?
- 9 Eusebia, dans cette phrase retenue par la mémoire du quartier mais qu'elle a retirée de ses propres plaintes, se place aux côtés de ceux qui ont du pouvoir sur la vie des autres. Il faut noter que Eusebia souligne partout sa qualité d'Espagnole, ce qui la place en haut de l'échelle sociale. Théoriquement, cet état devrait se voir à la couleur de sa peau, idéalement blanche ou rosée, bien qu'il soit évident que les Espagnols de l'époque aient été métissés. Était-elle en mesure de collaborer avec les autorités, qui désiraient éloigner certaines femmes de la vie urbaine ? Eusebia pouvait-elle faire enfermer Silveria au prétexte qu'elle lui avait franchement montré sa colère ? L'expression de la colère d'une femme dans le besoin pouvait-elle suffire à l'éloigner de la communauté ?¹⁰
- 10 La culture catholique de la délation¹¹ – liée à la pédagogie de la peur¹² –, la vigilance vis-à-vis de la bonne conduite et la méfiance vis-à-vis des gens différents permettent à quelques-uns de disposer du corps et de l'avenir des autres. Plusieurs injuriés se disent satisfaits des châtiments infligés aux coupables par les autorités qui règlent les conflits. Mais il y a ceux, dont Eusebia, qui expriment leur désir de participer activement au signalement des corps en faute, identifiant ceux qui nuisent à la tranquillité commune, qui méritent l'isolement et auxquels il faut apprendre à bien se tenir et surtout, à se rendre utiles à travers la servitude et la soumission. Il faut dire que la *Casa de Recogidas* – dont la création avait été sollicitée par l'évêque de Santiago en 1672 – existe depuis 1735. Son règlement, apparemment bien connu de tout le monde, précise que les femmes peuvent y être renvoyées par toute autorité visant le comportement des gens (parmi lesquels les *Alcaldes* ou juges municipaux, les juges royales, les Gouverneurs et les prêtres)

sans avoir besoin pour cela d'un procès juridique produisant un ordre d'enfermement : la « publicité et notoriété de mauvais comportements » justifient leur réclusion¹³.

- 11 Eusebia, bien qu'elle ne fasse pas partie de l'entourage de Silveria, serait ainsi en mesure de lui interdire – par le moyen de sa délation auprès d'une autorité quelconque – de continuer la vie qu'elle menait jusqu'à présent¹⁴. Il est fort possible que son sentiment de puissance repose sur la conjonction chez Silveria de deux caractéristiques délicates : son origine bâtarde et la couleur de sa peau.
- 12 Le mariage définit le statut des enfants qui en sont issus dans ce monde hispano colonial catholique¹⁵. Silveria précise qu'elle n'est pas une fille légitime et qu'elle est née d'une mère inconnue. Elle est donc une fille bâtarde, obligée de porter pour toujours cette tache au sein d'une société qui fait des distinctions féroces selon les circonstances de naissance. De plus, Silveria précise ce que tout le quartier sait, qu'elle a été élevée par une certaine María Cavanilla, femme à qui elle fut donnée par son père pour l'élever jusqu'au jour incertain où il reviendrait.
- 13 La présence des parents à côté de leurs enfants est souhaitée, mais non obligatoire ni fréquente, en ces temps-là. En particulier, elle est largement excusée dans le cas des hommes, en raison de leurs occupations, souvent placées ailleurs que dans la vie au foyer. Bien sûr, ces occupations sont différenciées ; l'absence paternelle est un motif de fierté si celui-ci sert la Couronne en accomplissant une mission ponctuelle importante ; les voyages d'affaires ne sont pas mal vus non plus. En revanche, partir à la guerre avec les indigènes *mapuche* au sud du pays¹⁶ n'a rien d'extraordinaire. Aucun prestige particulier à remporter, puisque tous les hommes font ainsi ; surtout si le soldat n'a pas de grade, comme c'est le cas du père de Silveria.
- 14 Malgré cet abandon, que soulignent les voisins, Silveria porte le nom de son père, Hidalgo : elle insiste pour se nommer et signer ainsi. Ce nom, qui signifie au sens littéral « fils de quelqu'un » (*hijo de algo*), a donné un orgueil particulier aux *conquistadores* du XVI^e siècle ; il est donc l'expression d'un désir ancien, celui de devenir un autre, de montrer son appartenance à un petit bout de lignée. Aux yeux de Eusebia, cet atout n'est pas suffisant : Silveria reste une orpheline bâtarde dont le seul héritage est ce nom si commun et en même temps si rempli de rêves¹⁷.

“Aunque soy de color prieto no soy mulata como tú” : la réplique d'une exclue

- 15 Silveria fut élevée par María Cavanilla, une *parda* qui, comme tous les gens à la peau sombre, précisait, quand elle déclinait son identité, qu'elle était libre. Cette précision était importante pour les personnes dont la peau dénotait des origines africaines. La position sociale des « gens de couleur » était trop proche de celle des esclaves. Les élites (ainsi que ceux qui souhaitent s'y agréger, comme Eusebia), les voyaient comme un ensemble indifférencié, avec un mépris égal et une même méfiance : avec les Indiens et les métisses, ils constituaient la « canaille » (la *canaille*), mot employé dans ce document pour signaler la plèbe qui fait peur et qu'il faut contrôler¹⁸.
- 16 Silveria ne nie pas sa peau sombre mais elle n'accepte pas de se faire traiter de mulâtresse. Ce mot n'est pas choisi au hasard : les injures ont un sens précis, elles ne sont jamais une négligence ni dites sans y réfléchir¹⁹. Sa réaction montre à quel point elle sait ce que dit sa peau : l'expression qui monte à sa gorge, *aunque tengo el color prieto*, est

l'expression de son déchirement. Silveria acquiesce à sa couleur sombre – les témoins la nomment soit comme *mulata* soit comme *parda*²⁰ – et efface avec ce geste le pouvoir nocif de l'insulte qui lui est lancée²¹. En même temps, Silveria prend ses distances avec l'idée, présente partout sur le continent américain, qui fait de la mulâtresse une femme de mauvaise vie²².

- 17 Dans l'imaginaire colonial les mulâtresses sont des femmes coquettes qui aiment attirer le regard des hommes. Depuis le XVI^e siècle, des lois leur interdisent de porter certains vêtements et les obligent, y compris par le biais de décrets, à montrer une attitude mesurée²³. Dans les discours des élites, la mulâtresse est une femme perdue, qu'il faut éviter d'épouser à cause de sa disposition à la transgression : elle est gouvernée par les élans de son corps. La danse, le sexe, le chant, la nudité, le rire seraient les signes de ses excès et de ses débordements, de son appétit de jouissance²⁴. Spontanée et passionnée, elle serait l'antithèse de la femme espagnole : honnête, retenue, soumise et silencieuse.
- 18 Silveria fait une distinction qui lui permet d'utiliser autrement le stéréotype attaché au mot. Son souhait est d'alléger son corps féminin, qui est traversé par la « mauvaise race » (*mala raza*), du poids irréductible qui condamne à jamais son avenir. Silveria propose ainsi de classer les femmes de sa société en fonction de leur conduite plutôt que suivant le sang et la couleur de chacune. Par cette distinction, qui relève d'une certaine sophistication du langage, Silveria opère un détournement de la symbolique et réélabore les catégories.
- 19 Silveria sait que les frontières restent mobiles, tout comme le hasard marque à la surface des corps le mélange des sangs. Pour elle le mot *mulata* ne désigne plus sa peau colorée aux vertus manquées, au contraire ; il est investi du seul sens figuré, celui du comportement d'une femme tombée dans la débauche. Ainsi, la « vérité » ne reposerait plus sur le mélange des races, auquel elle ne peut rien, mais sur la conduite et sur la réputation de chaque femme, responsable au premier chef de son comportement. Elle rejette le sens premier du terme qui renvoie à la couleur de la peau pour détourner sa matérialité, effacer le *stigma*²⁵ et souligner le rôle de l'*agency* individuelle dans la forge de l'image sociale à transmettre.
- 20 Pour ce faire, son meilleur allié est la mantille mise en gage, objet désirable au-delà de sa faible valeur économique puisque la sœur de Eusebia l'a appréciée et l'a portée. La mantille, étoffe qui couvre la tête et les épaules, cache au regard d'autrui les cheveux, le visage et le haut de la poitrine, encadre le corps féminin et protège l'honnêteté des femmes dans toutes les circonstances dangereuses pour elles.
- 21 Cette étoffe illustre cruellement la fragilité de Silveria. Sa bâtardise et sa peau sombre ne gommant pas son envie d'être mise au rang des femmes respectées : elle veille à sa réputation, censée refléter son comportement sexuel et social. Cependant, elle s'est vue obligée de se séparer d'un objet précieux, qu'elle a voulu ensuite récupérer car il protège sa réputation. La mantille est la preuve qu'elle se soucie de dissoudre la médisance (*maledicencia*) qui pèse sur les femmes comme elle : elle est la gardienne de sa pudeur féminine, l'objet qui la distingue des autres filles bâtarde à la peau sombre.
- 22 Individu méprisé mais qui aspire à s'élever socialement, Silveria veut être reconnue en tant que femme en fonction de ses agissements et non au regard de son enveloppe corporelle. Elle veut participer à la construction de son statut social et ne plus subir celui qui lui est attribué par sa couleur, caractéristique extérieure qui la dépasse, qu'elle ne peut et qu'il est très difficile d'occulter. Puisqu'elle ne peut pas changer de peau, elle change le sens du mot qui insulte son corps et par là, son identité. Puisqu'elle ne peut pas

non plus changer la peau des sœurs qui l'insultent, elle déplace le sens du terme vers sa connotation morale : c'est pourquoi elle leur crie *mulata*, tout en sachant, comme tout le quartier le sait aussi, qu'elles ne le sont pas. Le message est subversif : on devrait pouvoir se décoller la peau pour parvenir à être « vue » comme une femme respectable. Avec ces mots, Silveria refuse de se plier à la norme établie et montre à quel point elle est prête à en soutenir une autre²⁶.

Les femmes devant la justice ou l'acceptation résignée d'une « exclusion protégée »

- 23 Les institutions destinées par la Couronne à soulager les douleurs subies par les sujets les plus fragiles établissent une certaine forme d'écoute vis-à-vis des femmes seules, sans parents masculins à qui recourir. Abandonnées à l'imbécillité de leur sexe, sommées de décliner leur condition et qualité, elles doivent nommer les hommes à qui elles sont ou furent soumises. Mais cela ne suffit pas. Pour accéder à la réparation de la blessure créée par les injures²⁷ – et au rétablissement de leur identité sociale –, il faut que chacune sache construire un récit personnel de sa situation avec une dose minimale idoine de faiblesse et surtout, mettre en valeur ce qu'elle pourrait perdre si les secours n'arrivent pas. Chaque femme doit adapter sa situation à la négociation²⁸ exigée de la part des autorités et produire un récit convaincant. La récompense de cet effort sera le maintien voire (parfois) l'amélioration de son lieu social, donc la légitimation de son identité.
- 24 Silveria doit réaffirmer sa fragilité de femme métisse orpheline et outragée. Pourtant, pour ce faire elle doit sortir de l'anonymat et répéter devant les juges les injures subies. De même, elle doit faire preuve d'une habileté pour dompter son orgueil ou une pudeur mal placés, ainsi qu'une certaine dureté de caractère. Il faut s'humilier pour demander justice, même si ce geste ne garantit point que justice soit faite. L'existence réelle de son droit à la justice²⁹ a besoin de récits et des gestes explicites : l'esprit tourmenté est amené à se dire³⁰ pour prouver l'urgence qu'il y a à récupérer la considération et le respect d'autrui. Autrement les juges ne peuvent (ne veulent) pas agir. C'est l'aspect réparateur de la justice du roi³¹, qui prend en compte la singularité de ses sujets en manque, en besoin, en souffrance³².
- 25 Silveria doit exprimer à voix haute sa condition de femme sans lien de famille, sa réalité de métisse issue d'Africains noirs et la profondeur de ses malheurs pour réclamer la tutelle des institutions qui, en même temps, la classent au bas de l'échelle sociale. Par le biais d'un arrangement qui n'exclut pas la perversité, ces mêmes autorités sont censées entendre plus finement qu'aucune autre les doléances de son âme, qui prennent leur source dans un corps marqué par trois caractéristiques irréductiblement figées : sa peau, son sang et son sexe.

Les officiers de justice face aux plaintes féminines

- 26 L'Amérique métisse, jaugée par ses élites selon des catégories antérieures à sa naissance³³, engendra des manières douloureuses et joyeuses de vivre le mélange de sang. La période coloniale fut un chantier du métissage, qui se répandit sans cesse et qui ne cessa jamais d'être mis en question³⁴. La transgression, l'audace des étreintes des corps se lisaient dans la peau de la descendance, dont sa couleur sombre était l'empreinte évoquant la dérive

sensuelle précipitant les âmes aux enfers. Cette marque était plus lourde à porter pour les femmes : race et genre signalés, matrices accueillantes mais fatales, tentatrices festives mais fautives, la mulâtresse et la *parda* multipliaient les raisons d'être à la fois désirables et punissables. Elles incarnaient le maillon principal d'une chaîne pensée dangereuse, dont l'ordre ne souhaitait plus la perpétuation.

- 27 Silveria connaît cette symbolique aux répercussions quotidiennes, ce système de représentations qui se vit dans les pratiques ordinaires de tous les jours. Il est impossible de savoir comment elle supporte ce regard sur elle : avec la résignation et la honte que recommandent les curés ? Avec indifférence, défi ou même peut-être humour ? Ce qui est certain est qu'elle exprime la douleur de se voir insultée et ne cesse de solliciter les autorités du pays pour que la portée des injures soit bien mesurée. Si Eusebia dépose la première plainte, la ténacité de Silveria fit traîner la suite : elle récusait les avocats nommés, refusa la sentence du Juge de la ville, rédigea toujours la première des lettres adressées au Gouverneur (*Capitán General*) et plus tard aux Juges de la *Real Audiencia*.
- 28 Jusqu'où pouvait arriver une femme métisse, orpheline, seule et célibataire dans cette lutte acharnée pour une considération légitime dans une ville qui cherchait à l'exclure précisément parce qu'elle était porteuse de *mala raza* et qu'elle était *huacha*³⁵ ? Quel résultat espérer de sa persévérance auprès des instances de justice ? Silveria n'y trouva pas l'écho qu'elle espérait : le regard masculin sur ces « querelles de femmes » s'avéra être celui du mépris³⁶. À deux mois et demi du début du procès, Julio de Ayala, un avocat requis pour donner son avis sur l'affaire, justifie son refus d'y exercer son conseil de la manière suivante :

...les injures de parole contre le crédit des plaignantes, puisque propagées entre celles de leur sexe ne doivent pas être jugées avec la rigueur de leur sonorité matérielle... de façon qu'ainsi comme l'homme lorsqu'il se fâche doit suffoquer sa colère avec la première arme que dans sa fureur il puisse administrer, la femme « *caldinariamente* »³⁷ fille naturelle de la langue, qui en est la plus légère... celles de ce procès... agissent sans réflexion ni liberté et comme telles elles ne doivent être jugées avec rigueur mais avec pitié, réprimandées oralement et ne pas subir des corrections par écrit.

- 29 Les juges souhaitèrent en terminer au plus vite. Les sentences prononcèrent le « silence à perpétuité » (*perpetuo silencio*) pour mettre fin à une mésentente jugée mineure³⁸ : trois semaines après le dépôt de la plainte, le premier avocat consulté suggéra cette formule pour clore l'affaire et ne pas avoir à dicter des peines. La sentence édictée par le Juge de la ville ordonna la même chose à la fin du mois d'octobre. Et une fois consultés, les juges de la *Real Audiencia* la répétèrent, vers la mi-novembre, en ajoutant « aucun écrit ne leur sera dorénavant admis et elles ne doivent plus être entendues ». À trois reprises, les deux femmes furent sévèrement invitées à vivre en paix et bonne entente. Leurs réclamations et leurs colères perturbaient trop l'espace social de justice : leurs voix devaient donc s'éteindre et toute parole devait désormais leur être interdite.

BIBLIOGRAPHIE

ALBORNOZ VÁSQUEZ María Eugenia, 2003, “Violencia, género y representaciones. La injuria de palabra en Santiago de Chile, 1672-1822”, Santiago, Master en Estudios de Género, Universidad de Chile, inédite.

—, 2004, « L'injure de parole à Santiago du Chili, 1672-1822 », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 4, <http://nuevomundo.revues.org>.

—, 2006a, “Decir los sentimientos que se viven en singular. La frustración y la cólera de un comerciante de telas que se creía buen padre. Ciudad de México, 1714-1717”, *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 6.

—, 2006b, “Claves simbólicas que alimentan la expresión violenta de las diferencias sociales. Chile, siglos XVIII-XIX”, *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 6.

—, 2006c, “Umbrables sensibles de la modernidad temprana : los usos de la vergüenza en Chile, siglos XVIII y XIX”, Toulouse, *Caravelle, Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien*, 86, p. 43-69.

—, 2007, “El mandato de *silencio perpetuo*. Existencia, escritura y olvido de conflictos cotidianos. Chile, 1720-1840”, in Tomas CORNEJO et Carolina GONZALEZ (ed.), *Justicia, poder y sociedad. Recorridos históricos*, Santiago, Ediciones de la Universidad Diego Portales/Escuela de Historia.

AMODIO Emanuele, 2006, “Curas de armas tomar. Violencia corporal y control misionero de un pueblo de misión del Orinoco a mitad del siglo XVIII”, Sevilla, 52ICA2006, Simposium “Heridas en el cuerpo, heridas en el alma”, *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 6.

CASTILLO Norma Angélica, 2005, “Mujeres negras y afroestizas en España”, in Isabel MORANT (ed.), *Historia de las mujeres en España y América Latina*, vol. II, *El Mundo Moderno* (coord. A. Lavrin, M. Ortega et P. Pérez Cantó), Madrid, Catedra, p. 583-609.

Diccionario de Autoridades, 1729-1732, Madrid, Real Academia de la Lengua, <http://buscon.rae.es>

Diccionario de la Real Academia Española, 1992, Madrid, Real Academia de la Lengua, <http://buscon.rae.es>

ENCISO ROJAS Dolores, 2000, “Delación y comunicación. La denuncia presentada ante los tribunales del Santo Oficio controlados por la Suprema”, in *Senderos de palabras y silencios. Formas de comunicación en la Nueva España*, México, CONACULTA-INAH, p. 13-38.

FARGE Arlette, 2007, *Effusion et tourment, le récit des corps. Histoire du peuple au XVIII^e siècle*, Paris, Odile Jacob.

FARGE Arlette et FOUCAULT Michel, 1982, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille*, Paris, Gallimard-Julliard.

FRA MOLINERO Baltasar, 2000, “Ser mulato en España y América : discursos legales y otros discursos literarios”, in Q. Ares, Berta et Alessandro STELLA (coord.), *Negros, mulatos, zambaigos. Derroteros africanos en los mundos ibéricos*, Sevilla, EEHA/CSIC, p. 123-147.

GÓMEZ Alejandro, 2005, “El estigma africano en los mundos hispano-atlánticos (siglos XIV al XIX)”, *Revista de Historia de la Universidad de Sao Paulo*, 153, p. 139-179.

- GONZÁLEZ U. Carolina, 2005, “Hombres de verdad, maricones y sodomitas. *transgresión en Chile : reflexiones sobre el mundo privado*, Santiago, CEDEM/FLACSO, p. 231-268.
- LAVAL Ramón, 1935, “La Casa de Recogidas”, *Boletín de la Academia Chilena de la Historia*, 6, p. 353-363.
- LAVALLÉ Bernard, 2007, “Peur révérencielle et juste peur dans la famille coloniale”, *Nuevo Mundo*, 7.
- MADERO Marta, 1992, *Manos violentas, palabras vedadas. La injuria en Castilla y León, siglos XIII-XIV*, Madrid, Taurus.
- MONTECINOS Sonia, 1993, *Madres y huachos : alegorías del mestizaje chileno*, Santiago, Editorial Cuarto Propio.
- PEÑA Patricia, 1997, “La Casa de Recogidas de Santiago, un hospital de almas”, *Anales de la Universidad de Chile*, 6^e serie, n° 6, <http://www.anales.uchile.cl/6s/n6/avances1.html>
- RICŒUR Paul, 2005, *Le juste, la justice et son échec*, Paris, Editions de L’Herne.
- SALAZAR VERGARA Gabriel, 2000, *Ser niño “huacho” en la historia de Chile (siglo XIX)*, Santiago, LOM Ediciones (1^{re} édition : 1990, *Proposiciones*, 19).
- ZÚÑIGA Jean-Paul, 2000, “‘Morena me llaman...’ Exclusión e integración de los afroamericanos en Hispanoamérica : el ejemplo de algunas regiones del antiguo virreinato del Perú (siglos XVI-XVIII)”, in Q. Ares, Berta et Alessandro STELLA (coord.), *Negros, mulatos, zambaigos. Derroteros africanos en los mundos ibéricos*, Sevilla, EEHA/CSIC, p. 105-122.

NOTES

1. *Archivo Nacional Histórico de Santiago*, Fonds *Real Audiencia*, vol. 2810, p. 11, f. 251-271v. Ce dossier fait partie d’un vaste corpus documentaire dressé dans le cadre d’une étude sur les injures au Chili au XVIII^e et XIX^e siècles, dont la réflexion est encore en cours. Il s’agit d’une affaire atypique par rapport aux autres.
2. Trois plaintes signées par chaque partie furent successivement déposées aux secrétariats du Gouvernement de la ville de Santiago (le *Cabildo*), de la *Capitanía General* et de la *Real Audiencia de Chile*. Sont conservés quelques témoignages, les avis de deux avocats parmi les cinq consultés ainsi que les sentences édictées et plusieurs autres pièces de procédure, parmi lesquelles la récusation des avocats proposés par les juges comme conseillers de part et d’autre, les réitérations et les pourvois des parties.
3. Le mot utilisé est *extramuros*. Il faut préciser qu’il ne s’agit pas nécessairement du quartier le plus pauvre de la ville, nommé *La Chimba*, qui se trouvait aussi aux confins de la ville. Nous procéderons ainsi de la suite, les citations seront entre guillemets et en français, leur expression originale à côté entre parenthèses. Puisque tous les extraits proviennent du même document, nous ne répéterons plus la référence.
4. La *droguera* ou le *droguero* seraient ceux qui font ou qui vendent des préparations avec des végétaux et des substances habituellement utilisées pour guérir ou apaiser, les dites « drogues » de l’époque, dont leur circulation n’est autorisée par la Couronne espagnole qu’aux chirurgiens et aux teneurs de boutiques à médecines, en général des moines. Les *drogueros* restent donc trop voisins, selon ceux qui souhaitent garder les normes et se méfient de ceux qui les transgressent, des sorciers et des sorcières, poursuivis par l’Eglise catholique. Néanmoins, en 1732 le dictionnaire note un sens métaphorique : *droga* est un « mensonge ou prétexte fallacieux. (...)) ainsi, on dit de celui qui ne dit pas la vérité et reste mal apprécié que tout ce qu’il dit ou fait

n'est que pure drogue ». Il est fort probable que le mot employé par Silveria pour insulter Eusebia porte ce deuxième sens. *Diccionario de Autoridades*, 1732 : 343.

5. Toute démarche judiciaire est payante, sauf lorsque le « privilège de pauvreté » (*privilegio de pobreza*) s'applique, ce qui arrive lorsque le plaidant réussit à prouver qu'il est dans une situation misérable au moment du procès. Ce privilège peut être demandé par les hommes comme par les femmes ; pourtant, ni Silveria ni Eusebia n'y eut recours.

6. Dans les procès pour injures l'on peut retrouver assez souvent la plainte simultanée de l'accusé, qui devient à son tour accusateur (ces figures sont juridiquement nommées *querella* et *contra querella*). De ce fait, les aveux des accusés – rarement présentés sous forme d'interrogatoire contraignant pour ce type de procès –, étape de la procédure où est notée cette information, sont rares. C'est le cas pour ces deux femmes.

7. Albornoz 2006b.

8. Albornoz 2004.

9. Albornoz 2006c.

10. Farge 2007.

11. Enciso Rojas 2000.

12. Amodio 2007 et Lavallé 2007.

13. Peña 1997 : 6 ; voir aussi Laval 1935.

14. L'exclusion sociale par enfermement, sans passer par l'intermédiation ou la légitimation d'un procès judiciaire, n'est pas assez étudiée dans le monde hispano-américain pour cette période. Comme référence, notons qu'en France, les *lettres de cachet* autorisent ces écarts ; mais pour en faire la demande il faut appartenir à l'entourage immédiat du signalé. Voir Farge et Foucault 1982

.

15. Albornoz 2006a.

16. L'armée espagnole du Chili est plutôt un ensemble d'hommes mal habillés et nourris, peu armés et occasionnellement payés, occupant les forteresses éparpillées dans un vaste territoire qu'il fallait protéger des autres puissances européennes, combattant de temps en temps et commerçant le plus souvent avec les *Mapuche*.

17. Silveria note que Eusebia « a été mariée avec un homme inférieur aux parents inconnus, preuve d'une noblesse non assurée comme elle présume » (*ha sido casada con un hombre inferior y de padres no conocidos, argumento de que no será tan acendrada su nobleza como presume*). Sa parole creuse une faille dans l'image de la veuve, non démentie par la partie adverse : son mari, le capitaine don Juan de Sepúlveda, aurait des origines douteuses, parce que totalement inconnues et non juste inadéquates, comme les siennes.

18. Nous renvoyons, faute d'une étude particulière sur le cas du Chili, au dossier *Plèbes urbaines d'Amérique latine*, dans le n° 84 de la revue *Caravelle* paru en 2005, en particulier aux travaux de C. Bernard et R. Anrup ainsi que M.E. Chavez portant sur Buenos Aires et les villes de la Nouvelle Grenade, respectivement.

19. Albornoz 2004.

20. Quelques témoins affirment qu'ils ont toujours cru que Silveria était une mulâtresse et qu'elle était la fille de María Cavanilla, lui donnant ce nom au lieu de celui de Hidalgo. Ils veulent attester de la réalité de sa couleur et, qu'en conséquence, il n'y a pas eu d'injure.

21. González 2005.

22. Castillo 2005 et Zúñiga 2000.

23. Fra Molinero 2000.

24. Albornoz 2006a.

25. Gómez 2005.

26. Farge 2007.

27. Albornoz 2003.

28. Farge 2007.

29. L'expression est toujours utilisée, dans ces documents, dans sa forme négative : « dans le cas contraire, mon droit périra » (*de lo contrario mi derecho perece*).

30. Albornoz 2006a.

31. Ricœur 2005 : 16.

32. Farge 1997 et 2007.

33. Sur les valeurs attachées à la race noire dans la culture catholique, voir Madero 1992.

34. Les premières décennies républicaines et les plus récentes le sont aussi : le Chili de nos jours fait encore une distinction entre ceux qui ont la peau sombre, les yeux et les cheveux noirs, qui sont subtilement repoussés, et les autres. Ce sont les arrière-plans d'un ordre social où la classe sociale reste liée à des apparences extérieures, où la blancheur fait rêver parce qu'elle continue à caractériser le sommet de la hiérarchie, là où règnent les privilèges et surtout, la considération et le respect, voire parfois l'admiration. La préférence marquée pour un phénotype au détriment d'un autre, pourtant majoritaire dans le pays, souligne la transmission au fil des siècles, de hiérarchisations sociales et morales marquées par le refus du métissage.

35. D'après les documents consultés, au XVIII^e siècle, ce mot était utilisé dans le territoire de la *Capitanía General de Chile* pour les naissances illégitimes. Aujourd'hui le mot accentue péjorativement l'absence de mère ou de père. Il désigne aussi le fils d'une femme non mariée. Montecinos 1993 et Salazar 2006 (1990).

36. Albornoz 2003.

37. Les guillemets nous appartiennent. Il est possible que l'avocat ait confondu le mot *caldinariamente* (inexistant dans les dictionnaires) avec un autre qui lui est phonétiquement voisin, *cardinalmente*. Ce dernier provient de *cardinal*, qui veut dire principal, fondamental et premier ; de ce fait on peut souligner la qualité cardinale ou principale d'une chose (*Diccionario de Autoridades* 1729 : 169). L'auteur considérerait comme principales et essentielles les relations entre femme, langue et oralité.

38. Albornoz 2007.

RÉSUMÉS

À Santiago deux femmes s'affrontent. La procédure du délit d'injures nécessite, dans cette société orale de la première moitié du XVIII^e siècle, l'exposé de questions sensibles qui concernent, dans ce cas particulier, les identités féminines. Croisées par de multiples variables, dont l'ethnie est l'une des plus importantes, ces identités de femmes s'expriment dans des lieux sociaux plus ou moins contestés : la fragilité de ces identités s'observe dans l'expression de la violence privée et dans les discours juridiques. Réfléchir sur la manière d'appréhender et de vivre les possibilités d'être femme dans une des villes de l'Amérique hispanique est un des objectifs de cette analyse. L'autre, montre comment les discours sur le métissage et les valeurs qu'ils portent s'incarnent dans les sujets au niveau des conflits mineurs, quotidiens, jusqu'à faire basculer, à travers la parole et l'opinion sur autrui, des parcours individuels.

Verbal confrontations between women in early 18th century Santiago brought women into the courtroom where juridical procedures concerning slander raised issues about feminine identity. A variety of factors shaped these identities, including most notably ethnicity. In contested social locations, women were often the object of interpersonal violence and juridical discourse. This article considers the varieties of women's experiences and how these shaped their identities in a

Spanish American city of the period. It also examines the discourses about miscegenation and how they became embodied on the subjects engaged in acts of minor daily conflicts ; the words and judgments of others at times had dramatic consequences on individual lives.

INDEX

Index géographique : Chili, Santiago

Keywords : Chile, cultural history, daily violence, eighteenth century, feminine identities, mulatto, Santiago, slander, social history, women's quarrels

Mots-clés : histoire culturelle, histoire sociale, identités féminines, injures, mulâtres, querelles de femmes, violence quotidienne

AUTEUR

MARÍA EUGENIA ALBORNOZ VASQUEZ

Chilienne. Historienne, Master en Etudes du Genre, DEA en Histoire. Doctorante en Histoire à l'EHESS sous la direction d'Arlette Farge. Boursière CONICYT-Gouvernement français. Sa recherche analyse les plaintes judiciaires pour injure au Chili aux XVIII^e et XIX^e siècles. Elle s'intéresse à l'histoire sociale et culturelle des conflits et des sentiments.